

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Huit le Vingt Sept Mars à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents : F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, F. Téroute, F. Hervé, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, L. Monnerie, D. Renouf, , Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, C. Pecchia, P. Le Dro, V. Robin Cornaud

Absents excusés :

P. Guilbaudeau qui a donné procuration à L. Monnerie

C. Jourdain qui a donné procuration à A.M. Goujon

MF Guillemot qui a donné procuration à M. Foidart

Absent :

L. Médica,

Secrétaire : Marylise Foidart

Date de la convocation : 21 Mars 2018

Date de l'affichage : 21 Mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 32

-----  
**2018\_33 : Livraison de matériel pour les associations Guideloises : mise en place de nouveaux tarifs**

*Rapporteur : P. Cormier*

La mairie de Guidel met à disposition des associations du matériel. Dans certains cas, la commune peut être amenée à livrer ce matériel pour le compte des associations Guideloises.

Actuellement ce forfait de livraison est fixé à 56 € sans prescription particulière.

Aussi, il est proposé d'établir des tarifs en fonction du kilométrage à effectuer:

- Forfait livraison à destination exclusive des associations Guidéloise dans le périmètre de Lorient Agglomération : 56 €

- Forfait livraison à destination exclusive des associations Guidéloise hors périmètre Lorient Agglomération dans la limite de 60 Km : 75 €

- Forfait livraison à destination exclusive des associations Guidéloise hors Lorient Agglomération supérieur à 60 Km et dans le Département du Morbihan : 100 €

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la Commission Culture, Vie associative, Communication, Animations, Tourisme et Jumelage du 13 Mars 2018,

**FIXE** les nouveaux tarifs de livraison de matériel comme indiqué ci-dessus

**Adopté à l'unanimité.**

-----  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
GUIDEL, le 28 Mars 2018  
Le Maire,  
Joël DANIEL

